

ABONNEMENT

| | |
|------------|--------|
| Saumur | |
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

| | |
|--------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 9 DÉCEMBRE

A LA CHAMBRE

Séance d'hier mardi. — Le dépôt d'une proposition d'amnistie de M. Lafargue en faveur des condamnés et des prévenus pour faits politiques, faits de grève et faits connexes a provoqué hier une vive et curieuse discussion.

Dès son apparition à la tribune, M. Lafargue a fait sa profession de foi afin de dissiper, a-t-il dit, les préventions que la Chambre avait contre lui. Jamais, en dépit de mes trois condamnations, je n'ai été partisan du pillage et de l'assassinat ; jamais je ne les ai préchés ; notre socialisme scientifique n'a pour but que de mettre fin à la guerre entre les classes, à diminuer sinon à faire disparaître les misères sociales, les souffrances des ouvriers, des petits, des déshérités. L'orateur a rendu hommage à l'œuvre parallèle poursuivie par l'Église catholique et déclaré que le plus beau discours en faveur des classes laborieuses qu'il eût entendu cette Chambre, avait été prononcé par M. de Mun. A ces mots, des applaudissements ironiques ont éclaté sur tous les bancs de la majorité. M. Lafargue, sans s'en émouvoir, a répété que lui et ses amis accepteraient tous les concours, de quelque côté que ce fut, s'ils tendaient vers les réformes sociales revendiquées en faveur des classes ouvrières.

Ce langage a surpris la Chambre et déconcerté les républicains avancés ; il fallait voir l'agitation fébrile qui n'a cessé qu'avec le scrutin ! C'était inouï. Les socialistes eux-mêmes se sont divisés, invectivés : la rivalité entre les marxistes et les gueddistes a éclaté entre les députés socialistes. On l'a bien vu par l'intervention à la tribune de MM. Dumay et Lavy. Mais n'anticipons pas.

A la déclaration de M. Lafargue, en l'absence des membres du gouvernement, représentés seulement par le ministre Barbey, — les autres appelés par le téléphone sont accourus en toute hâte — un député ministériel a répondu.

M. Henry Fouquier a tenu un langage seussé, judicieux, celui d'un homme de gouvernement. Mais il a en le tort de dire et de répéter trop souvent qu'il parlait au nom des « hommes du centre ». On le lui a bien fait sentir. M. Dumay, tout en déclarant qu'il repoussait toute solidarité avec le parti catholique, qu'il répudiait le socialisme chrétien, a revendiqué l'amnistie en faveur des ouvriers grévistes, victimes de malsaines excitations.

M. Brisson — qu'on ne s'attendait guère à voir paraître en cette affaire — a tenu à faire savoir que, quoique partisan de l'amnistie, il en repousserait aujourd'hui la proposition, parce qu'elle n'était à ses yeux qu'une manifestation socialiste, en faveur du désordre et contre le gouvernement chargé de faire respecter la loi.

Un autre député ouvrier, M. Lamy, s'est également séparé du groupe socialiste, répudiant ses doctrines pour se rapprocher du groupe ministériel. Il fallait entendre les invectives dont l'accablaient les socialistes. M. Dumay avait accusé « les hommes du centre » de pactiser avec la droite au lieu de faire œu-

vre démocratique en votant une loi d'apaisement. Les apostrophes et les murmures des ministériels avaient couvert sa parole et soulevé une véritable tempête.

Mais lorsque M. Lamy a déclaré qu'il voterait en faveur de l'amnistie, en excluant toutefois Rochefort, les députés socialistes et les membres de l'ancien parti national se démanèrent sur leurs bancs comme des possédés. « Vous n'êtes même pas député ! » lui criaient Delescluze. « Vous avez trahi les ouvriers ! » hurlaient Granger, Gabriel et dix autres. Rarement la Chambre s'était montrée aussi nerveuse ; les invectives entre députés se croisaient dans l'air et M. Floquet a eu toutes les peines du monde pour obtenir le silence.

C'est alors que M. de Mun, personnellement mis en cause par M. Lafargue et visé par les applaudissements ironiques de la majorité, a porté à la tribune une protestation éloquente, d'une remarquable netteté, aussi digne qu'émue.

L'orateur a répudié toute solidarité avec les socialistes dont il repousse le nom et combat le programme économique.

« La Chambre, a-t-il dit, et le pays, connaissent mon opinion. Je n'ai jamais laissé passer une occasion sans l'exposer nettement, loyalement.

« Entre la majorité et moi, il y a un abîme : le sentiment religieux sur lequel je base mon programme de réformes en faveur des classes ouvrières. Le même abîme sépare les socialistes et moi.

« J'ai le regret de n'être point d'accord sur ces questions avec la plupart de nos collègues de la droite, mais rien ne me détournera de mon but. »

Après cette déclaration, écoutée en silence, MM. Millerand et Tony Révillon ont vainement tenté d'obtenir du gouvernement le vote de l'amnistie. Après le refus de M. de Freycinet, 388 voix contre 443 ont repoussé la proposition Lafargue.

L'AGRICULTURE AU SÉNAT

L'honorable M. Blavier qui suit avec le plus vif intérêt, au Sénat, toutes les questions agricoles, est encore intervenu, vendredi dernier, en faveur des cultivateurs de notre département qui se livrent depuis quelques années à la culture de la camomille. Il s'agissait de faire voter un amendement tendant à établir sur cette plante et sur d'autres, lorsqu'elles sont expédiées de l'étranger, des droits suffisants pour empêcher nos concitoyens intéressés d'être écrasés par la concurrence des produits belges et allemands.

L'amendement était soutenu par M. Gerard (du Nord) et combattu par M. Isaac.

M. Blavier s'est alors exprimé en ces termes :

« Je tiens à faire remarquer au Sénat qu'il ne s'agit pas seulement ici des plantes médicinales. Je parle au nom des cultivateurs de l'Anjou qui se livrent à la culture en grand de la camomille, non pas pour les pharmaciens, mais pour les fabricants de bière.

« Or, vous protégez le houblon, messieurs, il n'y a pas de raison pour que vous ne protégiez

pas la camomille, qui est destinée à remplacer le houblon, dans une très large mesure, pour la fabrication de la bière. »

Au moment du vote, notre infatigable sénateur a tenté un nouvel effort.

Mais la majorité du Sénat a repoussé l'amendement.

LES SEMAILLES D'AUTOMNE

Des renseignements qui nous parviennent de la direction de l'agriculture, il résulte que les semailles d'automne se sont faites dans de bonnes conditions, sauf sur quelques points où les gelées avaient entravé les travaux pendant quelques jours.

La levée des premiers blés se fait bien et la culture se montre jusqu'à présent satisfaite de ses ensemencements.

Dans les régions du nord, les semailles se continuent par un temps doux et pluvieux.

Mais si en France on est content du résultat de ces premiers travaux agricoles, il n'en est pas de même à l'étranger, notamment en Hongrie, en Roumanie et dans la Russie méridionale, où l'on a même dû restreindre la surface ensemencée en blé.

En Allemagne, les ensemencements ont assez belle apparence, mais on se plaint de plus en plus du déficit de la récolte des pommes de terre, si importante dans ce pays.

Notice biographique sur l'empereur Dom Pedro II

Né en 1826, S. M. Dom Pedro monta sur le trône à l'âge de cinq ans, par suite de l'abdication de son père Dom Pedro I^{er}.

De nombreux soulèvements, des guerres civiles se succédèrent dans les diverses provinces, jusqu'en 1842, pour se terminer par la victoire des monarchistes libéraux.

Il fut déclaré majeur par les deux Chambres le 23 juillet 1840.

Le 18 juillet 1844, eut lieu à la cathédrale de Rio la cérémonie du sacre et du couronnement de Dom Pedro II, au milieu de l'enthousiasme général. Les fêtes durèrent plusieurs jours.

Le 23 juillet 1844, fut signé à Vienne le contrat de mariage de l'empereur avec la princesse Thérèse-Christine-Marie de Bourbon, fille du roi François I^{er} des Deux-Siciles.

Le 3 septembre suivant, l'escadre amenait l'impératrice et le lendemain elle débarquait avec l'empereur qui était allé à sa rencontre.

Dès 1850 il supprimait la traite et, de 1864 à 1869, il poursuivait victorieusement la guerre contre le Paraguay.

En 1871, il fit adopter par les Chambres des projets de loi ayant pour but d'abolir, en principe, l'esclavage, et de déterminer, pour le présent, le mode suivant lequel les esclaves pourraient s'élever graduellement à la liberté.

En 1889, pendant un voyage qu'il faisait en Europe, la princesse régente, sa fille, proclamait l'émancipation de tous les esclaves.

Dom Pedro était un savant dans toute l'acception du mot. Sous son impulsion, l'instruc-

tion fut répandue avec rapidité dans son empire.

Membre de la plupart de nos Sociétés savantes, il avait été élu, en 1877, associé étranger de l'Institut de France. Il assistait aux séances lorsqu'il se trouvait de passage à Paris, en simple particulier, et prenait souvent part aux travaux de ses collègues de l'Académie des sciences.

A la suite de la Révolution du 15 novembre 1889, l'empereur Dom Pedro avait été forcé de quitter le Brésil et de retourner en Europe. Tout le monde a encore présents à la mémoire ces tristes événements. A peine débarqué à Lisbonne, un nouveau malheur le frappait. L'impératrice, cette compagne dévouée des bons et des mauvais jours, était enlevée à son affection par une maladie presque foudroyante.

L'empereur Dom Pedro II vécut quelque temps à Cannes, abîmé dans sa grande douleur.

Il résida ensuite tantôt à Versailles, tantôt à Paris, et passa le mois d'août dernier et le commencement de septembre à Vichy. Il devait partir pour le midi il y a quelques semaines, quand il fut contraint de s'aliter à l'hôtel Bedford, où il vient de succomber.

De son mariage avec la fille de François I^{er}, roi des Deux-Siciles, Dom Pedro II laisse deux filles.

L'aînée, la princesse héritière Isabelle, a épousé le comte d'Eu, fils aîné du duc de Nemours ; de ce mariage sont nés trois fils : les princes Pierre, Louis et Antoine. La seconde, la princesse Léopoldine, morte en 1871, avait épousé le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, fils de la princesse Clémentine et petit-fils par conséquent du roi Louis-Philippe. Elle lui a laissé trois fils, les princes Pierre, Auguste et Louis.

La catastrophe de Saint-Etienne

Saint-Etienne, 8 décembre.

Le spectacle, au puits de la Manufacture, était terrifiant pendant la nuit dernière.

Toute la nuit, les équipes de mineurs ont été occupées dans le fond du puits à relever les éboulements et à rechercher les cadavres, au milieu d'un fouillis sans pareil de rochers, de débris de bennes, de chevaux éventrés.

Ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, quelquefois respirant une atmosphère viciée, les courageux sauveteurs accomplissent héroïquement leur mission.

Plusieurs versions ont couru sur les causes de la catastrophe.

Voici la plus accréditée :

Depuis plusieurs années, l'extrémité du plan incliné est la proie du feu. Pour isoler cette partie en combustion, la Compagnie avait fait établir des barrages. On croit que plusieurs fissures se sont produites et que le grison, en quantité dans les galeries par suite de l'arrêt du ventilateur, se sera enflammé.

A signaler un phénomène que les ingénieurs trouvent particulièrement étrange. Depuis dimanche soir, le grison a totalement disparu de la mine.

La lampe ne révèle nulle part, et en aussi

petite dose que ce soit, la présence du redoutable gaz, contrairement à ce qui se passe d'ordinaire en pareille circonstance.

Une heureuse nouvelle est parvenue au bureau de l'administration de la mine.

On est certain que les dix mineurs descendus au puits du Treuil ont réussi à s'échapper par le puits Neyron.

Le conseil municipal est convoqué pour ce soir. L'ordre du jour comprend un vote de 40,000 fr. de secours pour les victimes de l'explosion.

LES FUNÉRAILLES

Saint-Etienne, 8 décembre.

Les funérailles des victimes de la catastrophe du puits de la Manufacture ont eu lieu ce matin à 10 heures. M. le colonel Chamoin, représentant M. Président de la République. M. Guillaud, directeur de la navigation au ministère des travaux publics, représentant le ministre, sont arrivés à l'hospice du Soleil avec MM. Lépine, préfet de la Loire, les généraux Pierron et Carry.

Après une courte visite aux trois blessés, M. Guillaud prend la parole. Il regrette l'absence de M. Yves Guyot, dont il annonce l'arrivée pour demain.

La levée des corps est faite par le cardinal Foulon, archevêque de Lyon, assisté de M. Dechelette, vicaire général, des curés de Saint-Etienne et d'un nombreux clergé de la ville et des environs.

L'abbé Marrel, chanoine de Lyon et curé du Soleil officie. Le cardinal Foulon monte en chaire et prononce une émouvante allocution. Il donne ensuite l'absoute, puis le cortège se dirige vers le cimetière du Soleil dans le même ordre.

A la sortie de l'église, les cercueils, au nombre de 15, renfermant les corps des ouvriers protestants victimes de la catastrophe, viennent se joindre au convoi.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

INAUGURATION et BÉNÉDICTION

DU CHŒUR ET DES NOUVELLES VOUTES DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS

Il n'y a pas encore un an, qu'à cette même place, nous faisons aux lecteurs de l'*Echo Saumurois* le récit de l'inauguration du chœur de l'église Saint-Nicolas, et nous nous faisons l'interprète de tous en exprimant le vœu que bientôt la nef principale, relevée à son tour, pût voir sa voûte regagner celle du nouveau chœur. Ce vœu est aujourd'hui accompli et dimanche dernier se faisait la solennelle bénédiction du chœur et de cette nef transformée qui font désormais de l'église Saint-Nicolas un tout uniforme, élégant et riche, grâce au talent de l'architecte qui a pu vaincre les difficultés que lui offrait ce travail et à l'habileté de l'entrepreneur qui a su suivre son inspiration et exécuter fidèlement son plan.

Quelques minutes avant dix heures, la musique du collège Saint-Louis, suivie par la longue file des élèves de cette institution, traversait notre belle rue d'Orléans pour se rendre à l'église Saint-Nicolas, sa paroisse, et par ses accords joyeux annonçait à tous la fête à laquelle elle allait prendre part. Disons tout de suite que, sur son passage, les visages amis qu'elle rencontre, les marques d'approbation qu'elle reçoit toujours sont pour cette institution le vivant témoignage de la sympathie qu'elle inspire dans notre ville.

Bientôt l'église était remplie et ce ne fut qu'avec peine que M. le Supérieur de Saint-Louis, prié de prendre la place de M. le chanoine Grimault, vicaire général de l'évêché d'Angers, retenu par une malencontreuse indisposition, pût se frayer un passage pour jeter sur les voûtes et les murs nouveaux l'eau sainte qui les bénissait.

Cette première cérémonie terminée, la messe solennelle commença, et, après le chant de l'Evangile, M. le Supérieur de Saint-Louis prit la parole pour féliciter les paroissiens de Saint-Nicolas de posséder, maintenant, grâce au

zèle, au dévouement de leur bien-aimé pasteur, un temple rajeuni et vraiment digne de la majesté du Dieu qui veut bien habiter parmi nous. Il avait voulu commencer, nous a dit M. le chanoine Béchot, par le sanctuaire, parce que c'est là que, dans le silence de son tabernacle, réside le Dieu de l'Eucharistie, et voici qu'aujourd'hui le vaisseau principal venait, avec ses voûtes plus élevées, compléter harmonieusement le chœur, si richement décoré de belles et éclatantes verrières ainsi que de fraîches et vives peintures. S'inspirant ensuite du symbolisme des voûtes de nos églises, M. le Supérieur nous a dit aussi que, comme elles, nos cœurs devaient s'élever vers le Ciel avec nos prières, vers le Ciel, pour lequel ils ont été créés, vraie et éternelle demeure où nous irons un jour voir et bénir le Dieu à qui nous élevons des temples ici-bas.

A son tour, M. le Curé de Saint-Nicolas nous a dit la joie qu'éprouvait son cœur en voyant arrivée à bonne fin l'œuvre commencée il y a bientôt deux ans, œuvre due, nous a-t-il dit avec modestie, non à lui, mais à tous ceux qui l'ont aidé dans cette entreprise. Il remercie M. le Supérieur de Saint-Louis, d'avoir avec tant d'empressement consenti à remplacer en ce jour M. le chanoine Grimault, son ami, dont la présence eût été un attrait de plus pour cette fête, de même qu'il regrettait vivement encore l'absence du vénérable chanoine Rogeron, dont la générosité est bien connue dans sa paroisse natale. Ne voulant oublier personne, M. le Curé remercie aussi MM. les curés de Saumur et les professeurs de Saint-Louis de leur aimable concours, ainsi que leurs élèves, qui savent, nous a-t-il dit, unir à la culture des lettres et des sciences, celle des beaux-arts, et mettre au service des fêtes religieuses leur talent musical, les bienfaiteurs qui ont apporté, à la restauration de l'église Saint-Nicolas, leurs dons généreux, l'habile architecte, M. Roffay, qui a dirigé les travaux, l'entrepreneur, M. Gasnault, et les ouvriers qui ont supporté la fatigue, mais dont l'activité a été couronnée, de l'avis de tous, d'un vrai et réel succès.

Merci encore, a dit M. le Curé, au jeune artiste, M. Ruèche, dont le ciseau a su avec tant d'art fouiller la pierre des chapiteaux de nos colonnes, des archivoltes de nos portes et des clefs de voûtes; merci surtout aux membres du conseil de Fabrique qui tous ont apporté leur zèle, leurs lumières et leur bon vouloir pour hâter et achever ce travail qui n'était pas sans en effrayer quelques-uns tout d'abord.

M. le Curé de Saint-Nicolas nous a fait ensuite l'histoire de son église. Pour son passé, déjà en 1143 nous la trouvons désignée sous le nom de Saint-Nicolas-des-Rives, *Sanctus Nicolaus de ripariis*; bâti vers le commencement du XII^e siècle, cet édifice remanié à plusieurs reprises a subi bien des dégradations de la main du temps et des révolutions. Conçu dans le style de transition où le gothique vient s'unir au roman, dès l'origine on y trouvait des fenêtres plein cintre et des voûtes ogivales. Lorsque les levées vinrent resserrer les eaux de la Loire, qui dès lors montèrent plus haut, l'église Saint-Nicolas fut souvent inondée, ce qui nécessita l'exhaussement du dallage de près de deux mètres; les voûtes alors perdirent leur élévation qui faisait la beauté du monument. Elles furent retouchées au XV^e siècle.

En 1769, l'église fut complètement désorientée; des portes furent ouvertes à la place occupée par les autels, un portique grec s'éleva au-dessus de la porte principale et un chœur de même style fut construit à l'autre extrémité; construction peu en rapport avec le style du reste de l'église. Les inondations successives avaient rongé les murs intérieurs et la base des colonnes; aussi « le premier soin de mon vénérable oncle et regretté prédécesseur, de sainte mémoire, nous dit M. le Curé, fut-il de faire faire des travaux de consolidation et d'assainissement. »

En 1864, M. l'abbé Henry faisait bâtir la flèche actuelle qui éternisera le souvenir de son zèle et de sa générosité. Les choses en étaient là, quand, il y a deux ans, le conseil de Fabrique résolut de continuer la restauration du vieux monument en le modifiant d'après le

modèle de beaucoup d'églises de moyen âge où la voûte principale domine les deux autres, et sans lui faire perdre toutefois son type et son caractère primitifs. Le résultat de ce plan a été ce que nous voyons en ce moment. Le chœur n'est plus surbaissé, ses voûtes s'élèvent comme celles de la grande nef à 42 pieds au-dessus du dallage, supportées par de légères colonnes aux riches chapiteaux et fermées par des clefs peintes et dorées avec art.

Ces clefs représentent, dans la nef, les armes de Saumur, celles de M^{re} Freppel, l'illustre évêque d'Angers, celles de Léon XIII, le grand Pape, objet de la vénération et de l'amour de l'Eglise universelle; au chœur, c'est le Sauveur bénissant, puis un calice surmonté de l'hostie rayonnante, et l'agneau de Dieu triomphant portant sa croix glorieuse.

Une frise peinte aux rinceaux variés entoure les boiseries du chœur et montre tour à tour les cœurs de Jésus et de Marie, les instruments de la Passion et le blason de la vieille collégiale de Saint-Nicolas.

Mais le plus riche ornement de l'église et du chœur sont les nouveaux vitraux que chacun se plaît à admirer. Ils offrent aux regards les patrons des donateurs, ou bien rappellent de bien chers souvenirs: enfant recommandé à Dieu, jeunes époux mettant leur union sous la protection du saint dont ils portent le nom ou enfin saint Nicolas, patron de la paroisse, dont neuf médaillons légendaires racontent la vie merveilleuse.

« Clefs de voûtes, frises et vitraux sont autant d'ex-voto offerts par des cœurs généreux, à qui Dieu saura dire mieux que moi, ajoute M. le Curé, le merci qu'ils méritent. »

Après le passé et le présent de sa belle église, M. le Curé de Saint-Nicolas, se faisant l'écho des voix prophétiques que maintes fois il a entendues, nous dévoile son avenir. Les nefs latérales, avec leurs murs noircis par les ans, ne sont plus en rapport avec la partie nouvelle; l'instrument d'accompagnement du chœur, d'une âme généreuse, lui aussi, ne laisse pas, malgré sa force et ses sons puissants, de faire désirer d'entendre le grand orgue aux jours de fêtes solennelles; aussi le désir de la Fabrique serait-il de suspendre bientôt au clocher une gracieuse tribune supportant le vieil orgue, lui aussi augmenté et rajeuni.

On se plaint de la solitude de la cloche dans son beffroi, et on désirerait voir auprès d'elle une ou deux compagnes pour l'aider à annoncer la naissance spirituelle des enfants, l'union des époux et toutes les grandes solennités chrétiennes; bien d'autres désirs encore se font entendre; par malheur, les ressources présentes sont épuisées, mais avec M. le Curé nous ne doutons pas que l'avenir n'y réponde et que la générosité de ses chers paroissiens ne lui procure encore le moyen de terminer tout à fait l'œuvre si bien commencée.

Avec la messe se terminait la cérémonie principale. Les vêpres toutefois vinrent clore avec éclat cette belle journée. Chantées solennellement, elles furent suivies d'un sermon où M. l'abbé Oger, professeur à Saint-Louis, nous montra que la pensée du Ciel et du bonheur qu'il nous réserve suffit à calmer les douleurs et les chagrins de la vie présente et à faire de nous des saints sur le modèle de ceux que nous honorons. Puis, pendant le salut, des artistes, qu'on ne se lasse jamais d'entendre à Saint-Nicolas, ont montré de nouveau leur talent et leur infatigable bonne volonté, tandis qu'une illumination brillante et du meilleur goût éclairait de ses feux étincelants l'autel et la nouvelle voûte du chœur, excitant l'admiration de tous.

A notre tour, nous dirons en terminant merci à M. le Curé de Saint-Nicolas pour cette belle fête, merci à tous ceux qui se font les coopérateurs de son zèle; puisse le Dieu à la gloire duquel ils travaillent ensemble les payer largement de leurs peines et leur permettre de réaliser toujours les vœux qu'ils forment pour l'embellissement de sa demeure et l'éclat de son divin culte.

UN PAROISSIEN DE SAINT-NICOLAS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

Le premier tour de scrutin pour l'élection des juges au Tribunal de commerce qui a eu lieu dimanche, n'a pas donné de résultat définitif; un deuxième tour de scrutin sera nécessaire et aura lieu le dimanche 20 décembre, de 10 heures à 4 heures.

Les audiences du Tribunal de commerce de Saumur auront lieu le mardi de chaque semaine, à 1 heure, à partir du mardi 5 janvier 1892.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 2 décembre. — Raoul-Marie-Joseph Coulon, rue de l'Île-Neuve.

Le 6. — Eglantine Flabeau, rue du Marché-Noir; — Alexandre-Edmond Gabillard, rue Notre-Dame; — Augustine-Mélanis Aubert, rue du Marché-Noir.

Le 7. — Geneviève Bougreau, rue de Fenet.

Le 8. — Marie-Joséphine Laizé, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 4 décembre. — Louise Dédale, veuve René Mabileau, 74 ans, blanchisseuse, rue de Fenet.

Le 5. — Joséphine-Marie-Augustine-Laurence de Virieu, 20 jours, rue Gambetta; — Pierre Pay, carrier (veuf), 79 ans, à la Rompure.

Le 7. — Louis-Antoine Mandin, propriétaire, 64 ans, rue de Fenet; — Catherine-Zoé Eynard, veuve Louis Thomasset, 65 ans, blanchisseuse, rue Saint-Jean; — Constant-Nicolas Garçon, cocher, 61 ans, à l'Hôpital.

THÉÂTRE DE SAUMUR

La tournée Simon s'est arrêtée hier soir à Saumur, pour jouer sur notre scène la dernière œuvre de Meilhac, *Ma Cousine*. La salle était peu garnie; cependant, quelques loges, souvent inoccupées, avaient été louées par le public spécial qui ne vient au théâtre qu'en pareille circonstance.

Le spirituel académicien a eu souvent plus de verve qu'il n'en a dépensé dans *Ma Cousine*. Cet esprit fin, délicat et vif dans le dialogue, a faibli un peu dans l'action, qui traîne en longueur, surtout au second acte.

Mais la charmante Marie Kolb, toujours enjouée et fine diseuse, a fait passer les légères déficiences de cette œuvre très court-vêtue, et, hier soir, le succès de l'artiste tant aimée du public saumurois a été grand.

Les artistes qui l'accompagnent ont partagé le succès et ont été salués par d'unanimes applaudissements.

AVIS

L'USINE A GAZ a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir de ce jour le coke sera livré aux prix suivants:

Coke gros, 4 fr. 75 l'hectolitre, rendu à domicile.

Coke gros, 4 fr. 65 l'hectolitre, pris à l'Usine.

Coke cassé, 2 fr. 15 l'hectolitre, pris à l'Usine.

Coke cassé, 2 fr. 25 l'hectolitre, rendu à domicile.

LES NYMPHES VOLANTES

Une des curiosités les plus attrayantes de la Foire est sans contredit le spectacle que M. Delille, physicien, offre dans sa tente: *Les Nymphes volantes*.

Nous n'avions pas encore entrepris nos lecteurs de cette nouvelle exhibition, croyant comme tant d'autres à quelque mystification. Nous nous hâtons de faire une réparation à M. Delille; ses inventions sont on ne peut plus intéressantes, et nous l'en félicitons. Nous ne lui reprochons qu'une chose, c'est la brièveté de chaque représentation. On ne se lasse pas de voir ces merveilleux tableaux dus à des effets de lumière, et il faut absolument que M. Delille trouve quelques nouveaux sujets, ce qui ne lui sera pas difficile.

Tous ceux qui ont vu les premiers se man-

queront pas de vouloir applaudir les seconds ; et ceux qui n'ont pas encore fait à M. Delille l'honneur d'une visite peuvent en toute sûreté aller le voir : ils seront enchantés de n'avoir pas manqué une si belle distraction.

ANGERS. — *Encore une agression.* — Une nouvelle agression a eu lieu dimanche soir entre six heures et demie et sept heures, non loin de la gare Saint-Laud.

M. X..., chauffeur dans une imprimerie de notre ville, passait devant l'Hôtel de France ; ses deux enfants l'accompagnaient. Comme ils restaient à quelque distance et qu'ils ne se hâtaient point de rejoindre leur père, ce dernier les appela à plusieurs reprises et un peu vivement.

A ce moment un individu conduisant deux femmes s'élança sans provocation aucune sur le chauffeur ; ah ! c'est ainsi que tu traites les enfants, s'écria-t-il, tiens ! et d'un coup de tête il envoya rouler sur la chaussée M. X... qui ne s'attendait point à pareille bousculade. Le brutal ne se contenta pas de jeter le chauffeur à terre, il sauta dessus et lui piétina la poitrine et le visage.

M. X... se releva couvert de boue et le nez ensanglanté.

Son agresseur et les deux femmes avaient disparu.

Lundi matin, la victime a porté plainte à la police. On espère découvrir l'auteur de cette lâche agression. (J. de Maine-et-Loire.)

Nous apprenons le mariage de M. Maurice Cornuau avec M^{lle} Valentine Le Motheux.

Le fiancé est le fils de M. Cornuau, ancien préfet de la Somme sous l'Empire.

Personne n'a oublié le dévouement dont a fait preuve M^{me} Cornuau pendant l'épidémie cholérique à Amiens, en allant prodiguer des consolations aux malades dans les hôpitaux.

M^{lle} Le Motheux appartient à une vieille famille de la bourgeoisie angevine.

Le mariage sera célébré dans les premiers jours de janvier.

CHOLET. — Les voleurs, à Cholet, ont commencé leurs exploits. Voici deux faits qui démontrent qu'il est prudent de se tenir sur ses gardes :

Dans la nuit du 2 au 3 courant, des malfaiteurs se sont introduits dans l'étude Loiseau, située rue du Commerce, après avoir forcé les contrevents et coupé une vitre avec un diamant.

Ils ont fouillé tous les tiroirs, ont pris la clef du coffre-fort qu'ils n'ont pu ouvrir, fait sauter les serrures de plusieurs bureaux à l'aide d'un ciseau à froid et d'une mèche, et n'ont trouvé qu'une petite somme qu'ils ont emportée.

Dans la même nuit, M^{me} veuve Fillion, li-

braire, place du Commerce, entendant du bruit dans son magasin, réveilla sa servante et descendit avec celle-ci au rez-de-chaussée, où elles virent que des chaises qui avaient été placées contre la porte d'entrée de la librairie avaient été renversées, et que la serrure de cette porte avait été brisée. La police, prévenue par M^{me} Fillion, constata qu'un malfaiteur avait fait sauter la serrure, à l'aide d'une pince, mais qu'il n'avait rien dérobé. Il a sans doute pris la fuite en entendant les habitants de la maison descendre l'escalier.

Mercredi dernier, la police de Cholet a arrêté la veuve Robereau, couturière, âgée de 63 ans, demeurant quartier de Roussel. Cette femme avait dérobé plus de deux douzaines de mouchoirs chez M. Maret-Jacquet, fabricant, rue du Paradis, où elle était entrée pour demander l'aumône. Jeudi, elle a été écrouée à la maison d'arrêt.

POITIERS. — Nous avons annoncé la mort de M. Denizot, maire de Poitiers et député radical de la Vienne.

M. Denizot était né à Saint-Benoît-du-Sault (Indre), le 4 avril 1830.

Ancien notaire à Saint-Benoît et à Châteauroux, M. Denizot vint ensuite à Poitiers. Il fut successivement nommé conseiller municipal, adjoint et enfin maire de la ville.

Aux élections législatives dernières, les républicains de la 1^{re} circonscription le choisirent comme candidat. Il fut élu.

COURS DES VINS EN INDRE-ET-LOIRE

Les prix donnés la semaine dernière restent les mêmes avec tendance calme.

Voici de nouveaux prix pour aujourd'hui : L'île-Bouchard a traité quelques affaires à 90 fr. en rouge.

Châtelleraut vend ses blancs 18 à 20 fr. l'hectolitre.

A Chanceaux-sur-Choisille il a été vendu plusieurs celliers de vins médiocres, à raison de 48 à 62 fr. les 250 litres nus. — Quelques pièces de bonne qualité ont été vendues 70 à 75 fr. nus.

A Montlouis on a vendu des rouges 70 à 75 fr. les 250 litres logés et des blancs à 100 et 105 fr. logés.

RENNES. — Vendredi soir, à dix heures, deux soldats du 41^e de ligne, qui étaient en état d'ivresse, ont, dans la rue de Saint-Malo, sans provocation aucune, tué à coups de baïonnette un ouvrier père de famille, nommé Olivier. Ils ont été immédiatement arrêtés.

Ce sont les deux plus mauvais sujets du régiment.

LAVAL. — La municipalité de Laval avait ouvert un emprunt de 600,000 francs à l'effet de pourvoir aux frais d'élargissement de la rue de la Gare ; elle ne trouva d'abord que 162,000 fr. Un second emprunt de 438,000 francs a été ouvert, il n'a produit que 280,000 francs. Ce

second échec aura pour effet d'obliger la municipalité à recourir à la Caisse des dépôts et consignations.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 8 décembre 1891.

La Bourse est sans inquiétude sur le sort réservé aux deux interpellations sur la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est une satisfaction platonique que les ratiocaux tiennent par tradition à donner à leurs électeurs. L'ancien 3 0/0 qui cote 96 au comptant monte à 95.90, le nouveau à 94.85 et le 4 1/2 à 104.85.

Le vote de confiance obtenu hier par le ministère italien fait entrevoir la possibilité de la mise en œuvre du programme des réformes de M. Luzatti ; la Rente Italienne est en progrès à 90.90. Le 3 0/0 portugais est, en dépit de tous les bruits de réduction du coupon, démentis du reste par les engagements formels de M. Carvalho, très ferme à 34 1/2. L'Extérieur reste aux environs de 67 fr. On assure que l'emprunt intérieur de 250 millions est affaire conclue. Les fonds Russes sont en progrès, l'Orient à 62 13/16 et le nouveau à 78 3/4.

L'allure des sociétés de crédit est confirmée par l'amélioration générale des valeurs à la veille de la fixation des cours des inventaires de fin d'année. La Banque de Paris est demandée à 717 ; le Crédit Foncier à 1,240 ; le Crédit Lyonnais à 790 et la Société Générale à 480.

Le produit des 18,000 obligations 5 0/0 du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem qui seront émises le 15 courant au prix de 450 francs par la société « Le Crédit », sera affecté à l'achèvement de la ligne dont 45 kilomètres livrés par la société des Travaux publics et constructions ont été inaugurés le 4 décembre par le consul général de France. Donc plus de la moitié de la ligne est aujourd'hui terminée et inaugurée. Les Chemins Economiques continuent à progresser à 498.

Dernières Nouvelles

Paris, 9 décembre, 1 h. soir.

La séance de la Chambre tenue ce matin a été consacrée entièrement au vote du budget de la marine.

Le discours qu'a prononcé M. Brisson, défendant son rapport, a critiqué le nouveau projet ministériel. HAVAS.

C'est en calmant le système nerveux que le Sirop de Follet procure un sommeil paisible, soit qu'on l'emploie contre la goutte, le rhumatisme, les névralgies, la migraine, l'asthme, la bronchite, soit contre l'insomnie causée par les excitations nerveuses ou des préoccupations morales.

OUTILLAGE POUR AMATEURS

Fournitures pour le Décapage et l'INDUSTRIEL FABRIQUE DE TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS TIERSOT, 24, rue des Grands-Frères, 16, Paris BOITES CONCOURUS 1890 Le Tarif-Album (150 pages, 600 grav.) franco contre 0.65.

LE GRESHAM fondé Londres en 1854 Assurances sur la Vie, établie à Paris en 1854 Risques-Guerre, Voyages, Duel, Suicide garantis. RENTES VIAGÈRES payables sans frais 5000 francs payés le 30 Juin 90 - 234 Millions 800,000. Assurances promises 30 Juin 90 - Un Million 666,612,555 - Jospé et ses associés et renseignements gratuits et franco à Paris, dans les bureaux de la 4^e 30, r. de Provence

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre, à Saumur.

SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER OTTOMAN JAFFA à JERUSALEM

ÉMISSION
de 18,000 Obligations de 500 fr.

Rapportant 25 francs par An, remboursables à 500 fr. en 68 ans

PRIX D'ÉMISSION : 450 FRANCS

Coupon de 12 fr. 50 au 15 Mars 1892 attaché

Payables (En souscrivant.....Fr. 50)
A la répartition du 25 au 31 décembre 1891..... 100
Du 5 au 10 février 1892..... 100
Du 5 au 10 mars 1892..... 100
Du 5 au 10 avril 1892..... 100
comme suit 450 fr.

Le souscripteur pourra, à toute époque, escompter les versements à 4 0/0 l'an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Mardi 15 Décembre 1891

A Paris, à la Société LE CREDIT, 18, Place Vendôme.

A Lyon, à l'Agence du CREDIT, 37, Rue de l'Hôtel-de-Ville.

Et chez tous les Correspondants du CREDIT en province.

A Londres, International Trustee Assets & Debentures Corporation.

On peut souscrire dès à présent par correspondance

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE A PARIS

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczème, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 113 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

P. GODET, propriétaire-gérant.

44 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

Mais, regrettant d'avoir laissé soupçonner une jalousie qui était peut-être de l'amour, elle s'empressa d'ajouter :

— Vous ne croyez donc plus au spiritisme, malgré votre vision de l'île d'Yeu ?

Alors, il expliqua sa foi nouvelle, l'espoir d'un monde invisible où, délivrées de l'espace et des heures, les âmes recommenceraient à s'aimer. Déjà même, avant de fuir l'enveloppe matérielle irrévocablement, elles peuvent échapper à l'oppression des lois physiques et s'aimer absentes.

— Mais, c'est la doctrine spirite ! reprit Eva ; — d'ailleurs pour croire au néant et à la séparation sans retour, il faudrait n'avoir jamais connu la tristesse des adieux.

René se tut, ne voulant pas engager une discussion philosophique à ce moment. Il lui

suffisait d'entendre, — et avec quelle joie ! — dans les dernières paroles de la jeune fille l'aveu de son souvenir attendri.

Au fond, ils partageaient le même espoir, phénomène de bi-corporité, pour elle, mystique présence des âmes, selon lui. René sentait toutefois combien son idéalisme était plus consolant que le spiritisme d'Eva, puisqu'il substituait l'immortalité vraie au dogme des réincarnations futures.

Muets maintenant et songeurs, ils se promenaient dans le hall, devant l'un l'autre leurs pensées ; cette intuition sans paroles prouvait encore la vérité de leur espoir. Mais afin de rompre un silence qui eût dégénéré en embarras, Eva se remit à parler de son voyage. Elle prenait le train de Dieppe, dix minutes après celui du Mans qui emmenait René.

Puis, voyant que l'heure était arrivée, ils traversèrent les salles d'attente des grandes lignes, à l'extrémité de la galerie, et sortirent sur la voie.

Les deux trains, attelés aux locomotives, attendaient, portières ouvertes, et séparés par l'un des quais. Ils le longèrent, cherchant pour la jeune fille un coupé de dames seules qu'ils découvrirent aux wagons d'avant. Elle monta,

prit ses colis que portait le peintre et les jeta dans la stalle du fond ; puis, elle revint s'asseoir près de la portière, afin de causer encore un peu avec lui qui restait là, une jambe sur le marche-pied, les doigts passés dans la poignée de cuivre du wagon.

Mais ces dernières minutes étaient trop solennelles et trop tristes ; ils ne trouvaient plus rien à se dire.

La mélancolie des choses s'harmonisait avec leur douleur. Sur les vitrages aux armatures de fonte, la pluie crépitait lugubrement. En avant de la locomotive, après la nappe bleuâtre des globes électriques, c'était la nuit ; nuit que pointaient d'un rouge sinistre les disques immobiles et les fanaux d'un train de banlieue, engouffré sous le tunnel des Bâtignolles. Au loin, le sifflet d'une machine s'atténuait en une plainte très vague.

Enfin, la minute de la séparation arriva. Le long de l'autre train, celui du Mans, des employés passaient, fermant les portières.

A cette minute de suprême adieu, René saisit la main que lui tendait la jeune fille et y déposa un long, long baiser. Puis, ils échangèrent un regard où tenait toute leur mélancolie et tout leur espoir.

Oui, cela seul leur restait, la pensée d'une affection lointaine et pourtant présente, sauvée des déceptions du réel ; cet amour qu'a immortalisé le nom de Goethe et que seules les âmes vulgaires ne sauraient comprendre.

René revint en arrière vers son train et s'assit dans un compartiment de seconde, au moment où le chef donnait le signal du départ.

Le train s'ébranla lentement, rythmé par les ressauts assourdis des roues qui franchissaient les plaques tournantes.

Une fois encore, René put échanger un regard et un signe de la main avec M^{lle} Cardénio, lorsqu'il passa devant elle. Ensuite, penché à la fenêtre, il la suivit des yeux, jusqu'à ce qu'une courbe de la voie vint la lui cacher. Alors, il s'enfonça dans un coin du wagon, le cœur triste à mourir, apaisé toutefois par l'espérance des amours immortelles.

FIN.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 10 décembre : 2^e représentation de l'immense succès, *Les Cloches de Corneville*, opérette en trois actes ; *Edgard et sa bonne*.

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

Étude de M^e BRAC, notaire
à Saumur.

SOCIÉTÉ

d'Éclairage Electrique « Sir et C^{ie} »
Désormais J. MARQUOYS ET C^{ie}
Assemblée générale extraordinaire
du 28 novembre 1891.

D'une délibération en date du 28 novembre 1891, de l'assemblée générale extraordinaire de la Société d'Éclairage Electrique dont le siège est à Saint-Florent, société en commandite par actions au capital de deux cent soixante mille francs, constituée sous la raison et la signature sociales « Sir et C^{ie} » aux termes d'un acte reçu par M^e BRAC, notaire à Saumur, le 22 novembre 1891,

Il appert qu'il a été pris à l'unanimité les résolutions suivantes :
I. La démission de ses fonctions offerte par M. Sir, gérant, a été acceptée.

II. M. Jules Marquoy, propriétaire à Saumur, a été désigné pour remplir les fonctions de gérant en remplacement de M. Sir, à partir du 28 novembre 1891.

III. La signature et la raison sociales sont, depuis le 28 novembre dernier : J. Marquoy et C^{ie}.

IV. M. Jules Marquoy a exactement tous les pouvoirs conférés par l'acte constitutif de la société à M. Sir, gérant statutaire.

V. M. Adolphe Gouin, négociant à Saumur, a été désigné en remplacement de M. Marquoy comme membre du conseil de surveillance qui demeure composé de MM. :

JULES MARTIN,
LOUIS LIÉNARD,
ET ADOLPHE GOUIN,

tous demeurant à Saumur.

Un extrait de la délibération du 28 novembre a été déposé, le 3 décembre 1891, au rang des minutes de M^e BRAC.

Des expéditions de l'acte de dépôt et suivies de l'extrait de la délibération sus-visée ont été déposées au greffe du Tribunal de commerce et de la Justice de paix de Saumur (canton sud), le 4 décembre 1891.

Pour insertion certifiée conforme,
(875) BRAC.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT
UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

M^e GUÉRET, notaire à Allonnes, demande un CLERC sachant faire les actes courants. Pressé.

Bons appointements.

A CÉDER

Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.



Étude de M^e P. DOUET, avoué à Cholet, rue du Devau, n^o 3.

A VENDRE

Aux enchères publiques

Le lundi 14 décembre 1891, à 2 heures de l'après-midi, à Cholet, en l'étude de M^e LOISEAU,

Le Matériel, les Marchandises

ET L'ACHALANDAGE

Constituant le Fonds de Commerce de

L'HOTEL DE L'EUROPE

Sis à Cholet, place Gambetta,

Dépendant de la liquidation judiciaire du sieur BANCHEREAU, qui l'exploite actuellement,

Avec droit au bail dudit Hôtel, pour une durée d'au moins 15 années.

Cet Hôtel, situé au centre de la ville, sur le boulevard qui descend de la gare, est parfaitement achalandé et de construction récente, et comprend 24 chambres de service courant. Grandes facilités d'agrandissements.

Consignation pour enehérir, 2,000 fr.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication en s'adressant à M^e DOUET, liquidateur judiciaire du sieur BANCHEREAU.

L'Immeuble et ses Dépendances constituant l'Hôtel de l'Europe, seront vendus très prochainement.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

à l'amiable

BELLE ET GRANDE MAISON

Située à SAUMUR, dans un très joli quartier. — Vue magnifique sur la Loire.

Revenu justifié par bail : 3,000 fr.

S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire

ON DEMANDE Un BON APPIECEUR pour la pompe à la Maison Crémieux. (665)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1892

Maison de Commerce

A Saumur, rue S^t-Jean, 45

Occupée par M. Renard, marchand de chaussures.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1892

UNE MAISON

RUE D'ALSACE, 39

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire. (751)

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 15 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (143)

AVIS

MM. les Propriétaires qui désireraient faire vider leurs fosses d'aisances par M. Dubois-Ronce, sont priés d'exiger à la Mairie le livre de l'Entrepreneur.

Huit mille francs

A PLACER A RENTE VIAGÈRE

Sur deux têtes de 63 et 69 ans.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

BUREAU DE PLACEMENT

d'Employés et de Domestiques des deux Sexes.

M^{me} ANNA

Rue de la Tonnelle, 29, à Saumur.

S'allume en 40 secondes tous les matins
ou brûle NUIT et JOUR sans s'éteindre.
Brochure, Catalogue envoyé franco
Le **Nouveau Choubersky** avec son Réchaud d'ALLUMAGE INSTANTANÉ
80 fr. PRIX
Plaque comprise
Société de CHOUBERSKY, 20, Boul. Montmartre, Paris
et chez quincailliers et Fumistes de Province.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Élève de Pleyel, Wolff et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Préservez-vous ou Guérissez-vous de l'INFLUENZA

l'Épicerie Parisienne

Vient de recevoir de la Martinique et de la Jamaïque des
Rhums naturels qui sont recommandés par les
sommités médicales.

| | | |
|--------------------------|----------|-------|
| RHUM Martinique..... | le litre | 2 fr. |
| — Sainte-Lucie..... | — | 3 50 |
| — Jamaïque..... | — | 4 » |
| — très vieux..... | — | 5 » |
| — Grenade (réserve)..... | — | 5 » |

| | | |
|--------------------------------------|----------|-------|
| Dépôt des Biscuits Russes..... | la boîte | 1 fr. |
| Biscuits du Capitaine Trivier..... | — | 0.60 |
| « Le Friand, » macaron moelleux..... | — | 1.20 |

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes
des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,

